




Téléservice : Déposer une plainte concernant un achat effectué sur un site internet étranger

Réseau international de contrôle et de protection des consommateurs (RICPC)

Permet de porter plainte en ligne auprès du Réseau international de contrôle et de protection des consommateurs (RICPC) suite à un achat effectué auprès d'un site internet étranger (sans représentation en France).

Accéder au
service en ligne 

(<https://www.econsumer.gov/fr/GettingStarted/1?NextQID=1&SubID=1#crnt>)

Vérifié le 28 septembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Achat à distance : recours en cas de litige (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10868>)
- Démarchage à domicile (vente hors établissement) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23224>)